

QUESTION 9

Auteur PLR, par Sonia Tauss-Cornut
Objet Loi sur l'aide aux victimes (LAVI)

La révision totale de la loi sur l'aide aux victimes révisée en 2009 a conduit au plafonnement des montants alloués à titre de réparation morale aux victimes d'infractions. Cette révision légale avait pour but de parvenir à un abaissement général des montants alloués par rapport à ceux versés en droit civil.

Conclusion

Quels sont les coûts bruts et nets annuellement versés par le canton au titre de la LAVI?